



QUELLE PRISE EN COMPTE DES INFORMATIONS NATURALISTES TRANSMISES PAR LE RÉSEAU ODONAT GRAND EST?

SEPTEMBRE 2023

Évaluation du programme "Mise à disposition d'informations naturalistes"



©S.BELLENOUE

223 SYNTHÈSES
BIBLIOGRAPHIQUES
ENVOYÉES EN
4 ANS DANS LE
GRAND EST

76 %
POUR DES
PROJETS
D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

18 ASSOCIATIONS
MEMBRES
IMPLIQUÉES

Le programme de mise à disposition d'informations naturalistes, coordonné par ODONAT Grand Est depuis son harmonisation régionale en 2019, permet à tout un chacun d'obtenir une expertise naturaliste.

Les demandes sont formulées par une diversité d'acteurs privés ou publics dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques, d'aménagements ou restaurations de cours d'eau, d'urbanisation, projets d'infrastructures routières ou ferroviaires...). Exceptionnellement, elles émanent d'un désir d'amélioration de la connaissance naturaliste à l'échelle du territoire d'une collectivité ou d'une entreprise.

ODONAT Grand Est met en place une réponse sous la forme d'un envoi d'une "synthèse bibliographique". Cette dernière contient une expertise faunistique de la zone d'étude qui s'appuie sur des données naturalistes, collectées par des observateurs bénévoles et compilées dans les bases de données des associations membres d'ODONAT Grand Est. Elle est enjointe de recommandations : préconisations d'inventaires, propositions d'évitement ou d'abandon du projet.

Aujourd'hui, le réseau associatif ODONAT Grand Est a peu de retours sur l'utilisation qui est faite de ces synthèses bibliographiques et sur la prise en compte des informations fournies. En outre, le devenir des projets pour lesquels ces synthèses sont émises est peu connu.

Aussi, une évaluation de l'ensemble du dispositif sur la période 2019-2022 a été menée au premier semestre 2023. Pour ce faire, l'ensemble des associations rédactrices a été interrogé par questionnaire et entretiens, ainsi qu'un panel de 14 acteurs ayant reçu des synthèses bibliographiques.

UNE ORGANISATION INTERNE POUR PERMETTRE DE DIFFUSER DES INFORMATIONS NATURALISTES

COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis 2019, ODONAT Grand Est coordonne les demandes d'informations naturalistes à l'échelle du Grand Est. Cette demande se fait directement auprès d'ODONAT Grand Est qui la traite selon un processus préétabli en accord avec les associations participantes.

ODONAT Grand Est mobilise les associations des territoires concernés afin de récolter les informations relatives au travail qui sera nécessaire pour répondre à la demande.

Si le demandeur valide la participation du réseau ODONAT Grand Est, toutes les associations impliquées dans l'élaboration de la synthèse bibliographique en sont informées et rédigent le volet taxinomique qui les concerne selon le calendrier préétabli. ODONAT Grand Est coordonne, centralise puis intègre l'ensemble des informations fournies dans un document unique.

ET AILLEURS COMMENT ÇA SE PASSE ?

En dehors du Grand Est, les associations naturalistes fournissent également des informations naturalistes sous forme de synthèses bibliographiques ou de données synthétisées.

La particularité des synthèses d'ODONAT Grand Est réside dans la pluralité de groupes taxinomiques traités (amphibiens-reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, insectes, chauves-souris). Ce degré de centralisation et la multiplicité d'analyses faunistiques qui en découle n'ont pas été rencontrés ailleurs par les personnes interrogées.

Une synthèse bibliographique, qu'est ce que c'est ?

Une synthèse bibliographique est divisée en volets taxinomiques et est conçue pour être un outil d'aide à la décision pour définir des orientations stratégiques ou adapter un projet d'aménagement du territoire.

Elle se fonde sur les données naturalistes existantes dans les bases de données associatives sur une période pluriannuelle et remplit un triple objectif de porter à connaissance :

- Informer sur un niveau de connaissance de la présence des espèces faunistiques déjà identifiées sur un site d'étude stricte et élargi ;
- Informer sur les enjeux faunistiques connus sur la zone d'étude élargie ;
- Fournir des préconisations d'inventaires et parfois des conseils pour mettre en place des mesures d'évitement-réduction-compensation efficaces vis-à-vis d'espèces patrimoniales observées sur le secteur d'étude.



Associations du réseau ODONAT Grand Est impliquées dans le dispositif

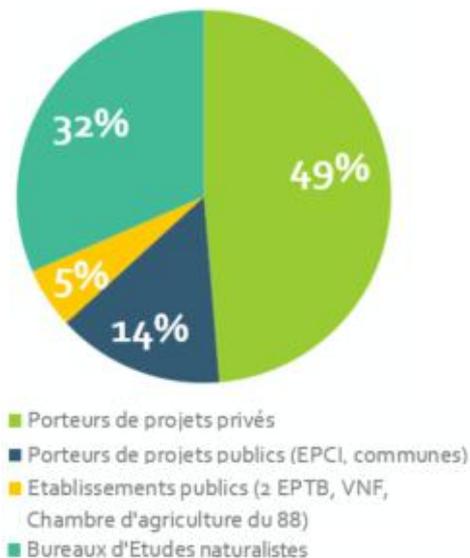
DES INFORMATIONS NATURALISTES, POUR QUI ? POUR QUOI ?

Une large part des demandes d'informations naturalistes émanent de porteurs de projets privés. Ils contactent ODONAT Grand Est en direct ou mandatent un bureau d'étude pour le faire. Des "habitudes" sont prises par certains porteurs de projets qui systématisent leurs demandes à chaque besoin tandis que d'autres font une demande au cas par cas en fonction du type de projet, de sa localisation ou de la connaissance naturaliste que peut avoir le bureau d'études. Par exemple, si le bureau d'étude naturaliste connaît bien les enjeux

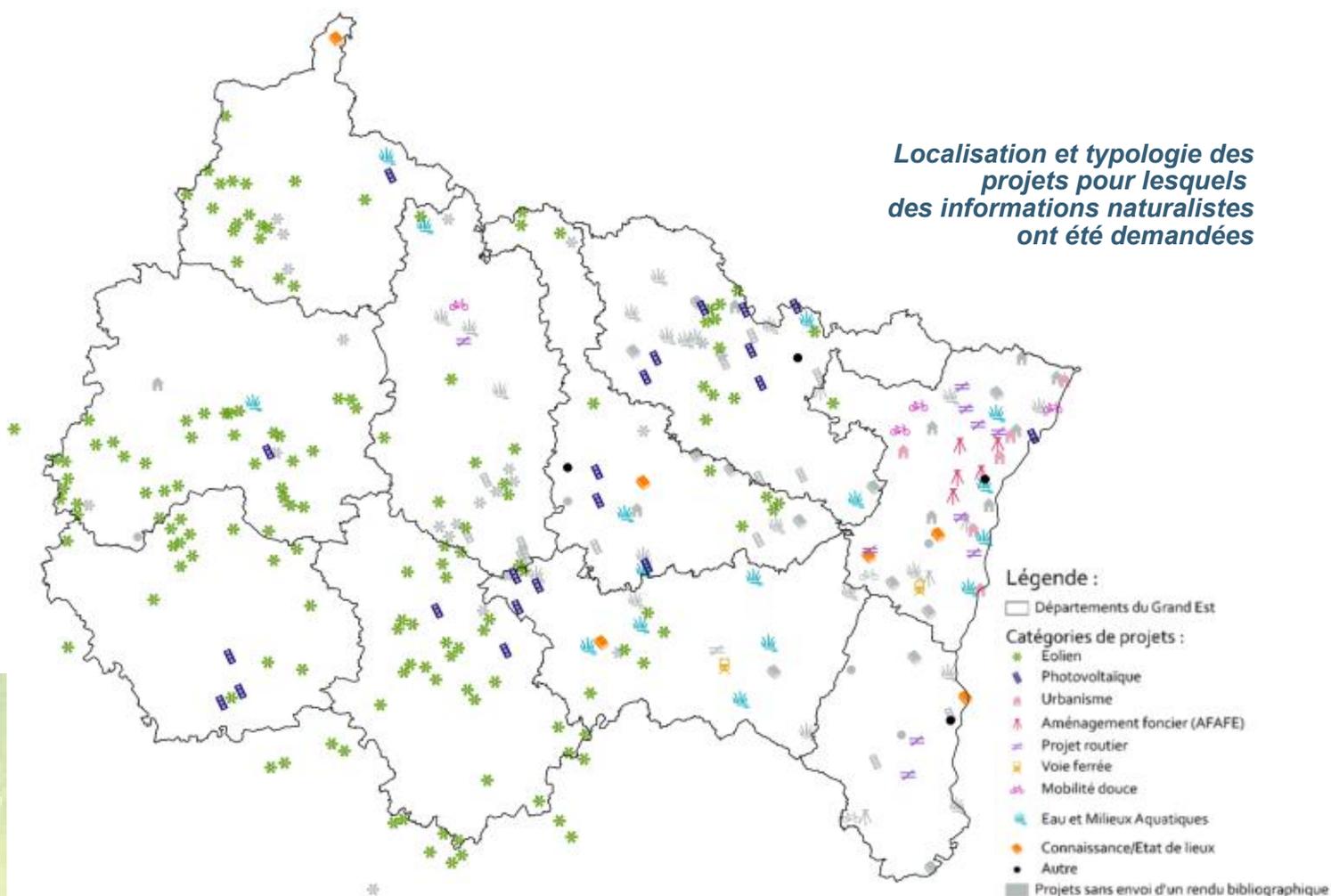
de biodiversité d'un secteur de projet, aucune demande d'information naturaliste sera faite au réseau ODONAT Grand Est.

Les trois quarts des envois de synthèses bibliographiques s'inscrivent dans des projets d'énergies renouvelables, avec respectivement 67 % des envois s'inscrivant dans des projets éoliens et 9 % dans des projets photovoltaïques.

Notons tout de même que les demandes dans le cadre d'aménagements de cours d'eau sont en hausse depuis 2019.



Des envois majoritairement destinés à des développeurs d'énergies renouvelables



QUEL CONSTAT DU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME ?

LA MOTIVATION DES DEMANDEURS GUIDÉE PAR LA RÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

La motivation de la demande de synthèse bibliographique varie selon la typologie des projets.

En effet, les dossiers concernant des projets éoliens, photovoltaïques ou d'aménagements de cours d'eau par exemple, ne sont pas soumis aux mêmes obligations réglementaires.

On constate une corrélation entre le nombre de demandes faites auprès du réseau d'ODONAT Grand Est et le niveau réglementaire lié à la nature du projet. Le nombre de demandes largement majoritaires concerne donc logiquement les projets de

parcs éoliens quand des demandes liées aux projets d'implantation industrielle ou d'aménagement de cours d'eau restent peu courantes.

DES ENVOIS GÉNÉRALEMENT TARDIFS PAR RAPPORT AUX INVENTAIRES NATURALISTES

La plupart des porteurs de projets attend d'avoir nommé un bureau d'étude naturaliste afin de recueillir son avis sur les besoins d'informations complémentaires. Cela implique généralement une demande de synthèse bibliographique tardive dans le phasage du projet d'aménagement. Étant donné que le délai d'édition d'une

synthèse bibliographique est de 3 à 6 mois, la réception intervient souvent en dehors de la phase préparatoire aux inventaires de terrains naturalistes.

En conséquence, les recommandations présentes dans la synthèse bibliographique sont très peu utilisées.

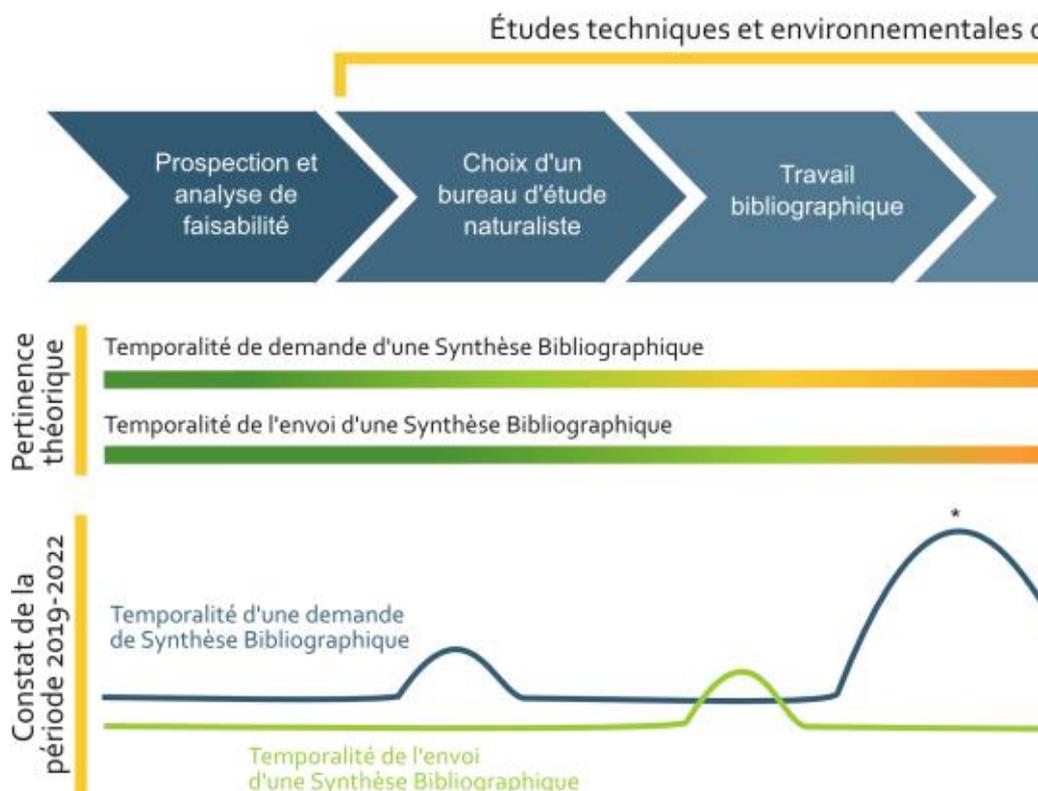
Une proposition d'amélioration serait de réduire la phase d'édition de la synthèse bibliographique, ce qui permettrait une meilleure utilisation des préconisations d'inventaires.

Cela serait pertinent à condition que les porteurs de projets anticipent également leurs demandes et qu'ils se mobilisent davantage plus en amont, dans des études de faisabilité.

À quelle étape d'un projet la synthèse bibliographique est-elle utile ? Exemple d'un projet éolien

* Les demandes sont réceptionnées généralement quand les inventaires ont démarré ou sont sur le point de l'être

** Les demandes sont parfois réceptionnées a posteriori quand la demande d'autorisation n'est pas accordée



UNE UTILISATION RESTREINTE

La synthèse bibliographique est principalement utilisée en phase de rédaction du rapport d'étude d'impact faune-flore-habitat pour caractériser les enjeux de la zone d'étude élargie.

Sont ainsi principalement utilisées les cartes et listes d'espèces produites dans chacun des volets taxinomiques.

A noter que les groupes d'espèces ne sont pas jugés avec la même importance en fonction de la typologie de projets. Par exemple, les volets chiroptères et oiseaux sont particulièrement utilisés dans le cadre de projets éoliens là, où les enjeux liés à la présence du castor sont davantage relevés dans un projet d'aménagement de cours d'eau.

Les enjeux et les impacts cumulés exprimés dans la synthèse bibliographique sont souvent pris en compte mais reformulés par le bureau d'étude afin d'être intégrés dans le document à établir.

Enfin de manière unanime, les demandeurs interrogés ont clairement exprimé que les avis émis sur la faisabilité des projets, présents en conclusion de la synthèse bibliographique, ne sont jamais exploités.



... dont l'étude d'impact



QUELLES PERCEPTIONS PAR LES PORTEURS DE PROJETS ?

PRISE EN COMPTE DES CONCLUSIONS

D'après le panel des 14 demandeurs interrogés, la synthèse bibliographique est un outil de complément au travail réalisé par le bureau d'étude naturaliste. Elle a toute son utilité dans le porté à connaissance des enjeux de biodiversité.

Pouvoir intégrer les informations naturalistes du réseau d'ODONAT Grand Est dans un dossier réglementaire (étude d'impact, dérogation espèces protégée...) est donc perçu comme un atout. Les porteurs de projets ont le sentiment que cela participe à la complétude des documents transmis aux services de l'Etat pour les demandes d'autorisation

environnementale.

A contrario, ils estiment que les informations ne devraient pas être utilisées comme un moyen d'alerte par les associations. Ils ne suivent donc pas les recommandations d'abandons formulées en fin de synthèse bibliographique.

De plus, elles sont jugées infondées ou inappropriées. Les porteurs de projets estiment qu'elles sont formulées à partir des enjeux faunistiques de la zone d'étude et non à partir des impacts du projet sur la faune, d'autant plus que le projet évolue souvent après réception de la synthèse bibliographique et des autres études techniques.

Aussi, les porteurs de projets préféreraient que les associations naturalistes ne formulent des avis qu'au moment des enquêtes publiques.

PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION

Les échanges opérés lors de ce travail d'évaluation a permis de mettre en lumière plusieurs possibilités d'adaptation des synthèses bibliographiques relevées dans le tableau en bas de page.

Leur prise en compte pourrait permettre une meilleure mobilisation des informations naturalistes transmises et en conséquence une meilleure prise en compte de la biodiversité.

76
demandeurs
sur la période
2019-2022

14
demandeurs
interrogés

Perceptions du contenu d'une synthèse bibliographique

Quelle perception de la multiplicité des volets taxinomiques ?

Besoins formulés par les demandeurs

Avis partagés mais globalement, cela permet de rendre le travail appropriable par le bureau d'étude naturaliste.

Quelle perception de l'avis associatif formulé à chaque fin de volet taxinomique ?

Presque tous les porteurs de projets souhaitent leur retrait, leur atténuation ou leur substitution par des préconisations de mesures d'évitement, réduction, compensation et d'accompagnement.

Une préférence entre l'envoi d'une synthèse bibliographique ou de données naturalistes synthétisées ?

La majorité des demandeurs juge un rendus sous forme de synthèse plus appropriable et moins chronophage à intégrer au reste des études.

Quelle perception des préconisations d'inventaires formulées ?

Discriminer davantage les préconisations d'inventaires vis-à-vis du projet pour les rendre plus applicables.

UN RÔLE DE VEILLE ET D'ALERTE À RENFORCER ?

En complément de l'écriture de synthèses bibliographiques et afin de s'assurer de la bonne intégration des enjeux naturalistes dans un maximum de projets d'aménagement de leur territoire d'action, certaines associations membres du réseau ODONAT Grand Est mènent une veille environnementale.

Elles tentent d'être alertées de l'avancée des projets via la sollicitation d'habitants ou collectifs, par des bénévoles des associations, des systèmes d'alertes automatiques de consultation du public en phase d'enquête publique...

Faute de moyens humains, ces suivis sont loin d'être exhaustifs et ne concernent pas que des projets ayant fait l'objet d'une synthèse bibliographique.

Seuls les projets pour lesquels des enjeux naturalistes sont connus ou identifiés par les associations donnent lieu à une suite de leur part sous la forme de rencontres, de courrier d'alerte ou de participation à une enquête publique.

Dans le cadre de cette dernière, les associations naturalistes qui se mobilisent ont l'habitude de livrer un avis sur l'adéquation entre les enjeux naturalistes identifiés (par la synthèse bibliographique s'il y a lieu et par les inventaires de terrains réalisés) et sur les mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC) présents dans

le volet Faune-Flore-Habitat de l'étude d'impact.

D'après elles, les enjeux sont généralement identifiés et exposés, mais par un procédé rhétorique, ils sont souvent traduits en impacts mineurs. Également, les mesures ERC proposées sont trop souvent inadaptées ou mal appliquées.

Renforcer le suivi des projets bénéficiant d'une synthèse bibliographique s'avère nécessaire pour mesurer l'intérêt et l'importance de la mobilisation associative.

Il nécessiterait une plus grande mobilisation salariale, que la plupart des associations naturalistes n'a pas à sa disposition sans fonds dédiés.

Structurer les actions des bénévoles des associations pour accentuer la veille et y répondre pourrait être proposé.



INFORMER DIFFÉREMMENT POUR MIEUX ALERTER?

Présentes sur le terrain, les associations du réseau ODONAT Grand Est mènent un travail de fond notamment sur l'amélioration des connaissances naturalistes. Leur capacité d'expertise nourrit leurs positions associatives.

Elles prennent à coeur **leur rôle d'information** et partagent leurs connaissances, pour que chacun détienne les clés de compréhension des enjeux de biodiversité.

Mais, par ailleurs, la plupart des associations ont aussi **un rôle d'alerte**. Elles dialoguent en permanence avec les porteurs de projets impactants, le grand public et les élus et plaident la cause de la nature auprès des décideurs.

Rédiger des synthèses bibliographiques pour des projets pouvant impacter la biodiversité confrontent ces deux rôles.

Les résultats de cette étude concluent à la nécessité de faire évoluer le dispositif pour aboutir à plus de bénéfices pour la nature.

A ce stade et sans suivi pro-actif du devenir des projets ayant fait l'objet d'une synthèse bibliographique, les incidences des documents produits par

le réseau ODONAT Grand Est sont identifiées comme faibles.

A minima, certains changements dans les documents produits pourraient être opérés pour augmenter leur utilité et leur prise en compte. Développer les recommandations de mesures d'évitement et d'accompagnement semble primordial pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

Dans un contexte d'évolution législatif concernant les énergies renouvelables [3], la vigilance concernant la prise en compte des enjeux de biodiversité reste importante et le réseau ODONAT Grand Est doit poursuivre son travail collectif pour apporter des réponses éclairées.



POUR ALLER PLUS LOIN

[1] Ministère de la Transition écologique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. 2020. Note technique du 5 novembre 2020 relative au cadrage de la réalisation et de la mise à jour des inventaires faune-flore dans le cadre des projets soumis à autorisation environnementale. (31 juillet 2023)

[2] DREAL Grand Est. 2021. « Recommandations pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation environnementale de projets éoliens ». www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202106-recomman_projet_eolien-w3.pdf (2 août 2023)

[3] Direction de l'information légale et administrative. Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. vie-publique.fr. www.vie-publique.fr/loi/286391-projet-de-loi-energies-renouvelables-eolien-solaire (10 février 2023)



Rédaction : Naëd LE DEVEHAT (ODONAT Grand Est), Wendy HAHN (ODONAT Grand Est), Anais GSELL-EPAILLY (ODONAT Grand Est)

Photos et cartographies : Christophe DIANA, Naëd LE DEVEHAT (ODONAT Grand Est)

Mise en page : Carole SIRLIN (ODONAT Grand Est), Anais GSELL-EPAILLY (ODONAT Grand Est)

Validation et relecture : Yves MULLER (ODONAT Grand Est), Anais GSELL-EPAILLY (ODONAT Grand Est)

Avec le soutien de :

